

Québec, la ville des grands débats

Jocelyn Saint-Pierre

Numéro 94, 2008

Québec 1608-2008 : quatre cents ans d'histoire politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6881ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. (2008). Québec, la ville des grands débats. *Cap-aux-Diamants*, (94), 54–62.

QUÉBEC, LA VILLE DES GRANDS DÉBATS

PAR JOCELYN SAINT-PIERRE

Depuis plus de 400 ans, aux grandes époques qui ont jalonné le long parcours de l'implantation de la démocratie québécoise, des hommes et des femmes se réunissent dans la ville de Québec, à l'intérieur de diverses organisations, pour examiner et discuter des affaires publiques. Certes, la capitale et ses institutions n'ont pas été les seuls endroits où les enjeux de la collectivité ont été débattus, mais l'une d'entre elles, le Parlement, est très certainement le premier forum public où se sont discutées les interventions de l'État et où les divers groupements, organisations ou individus sont venus défendre leurs intérêts. Ce lieu de parole est au cœur du processus démocratique et il a été le théâtre de grandes prouesses oratoires.

■ Honoré Mercier (1840-1894), premier ministre de la province de Québec de 1887 à 1891. Plusieurs de ses discours sont restés célèbres. (Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Centre d'archives de Québec).

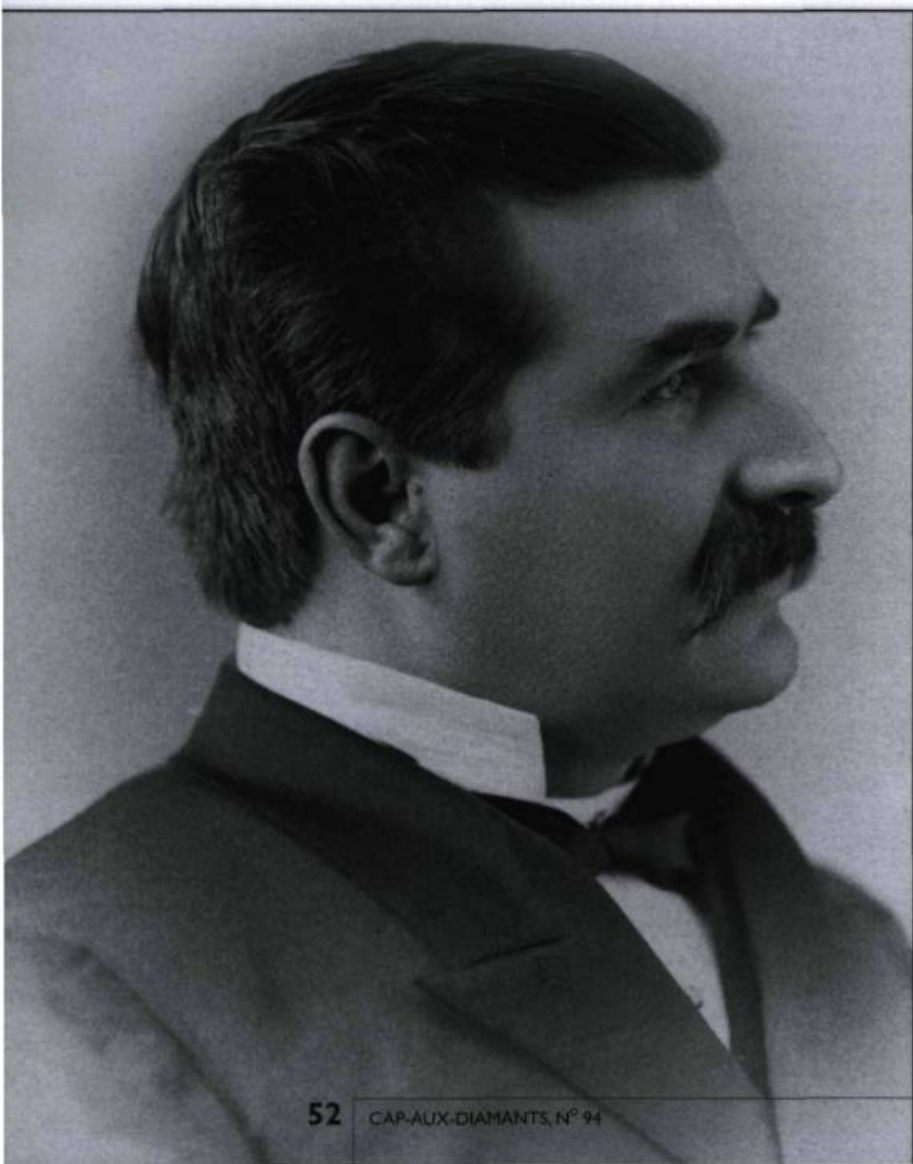
QUÉBEC, THÉÂTRE DE L'ACTION POLITIQUE

Le Parlement, lieu d'expression de la démocratie québécoise, est depuis sa création, en 1791, notre agora moderne où de grandes questions ont été soulevées, parfois vigoureusement, à l'occasion avec acrimonie, souvent avec partisanerie, mais aussi avec éloquence et passion. Cette parole publique, parfois répétitive, mais rarement inutile, a produit des élans exceptionnels.

Les paroles prononcées par les élus nous sont accessibles. Le texte des débats a été publié dans les journaux d'époque, dans les débats reconstitués (1867-1963), dans le *Journal des débats* actuel (depuis 1964), dans les enregistrements de la radiotélédiffusion des débats (depuis 1978) ou depuis 1996 dans le site Internet de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un patrimoine documentaire à l'image de ce que nous étions et de ce que nous sommes.

Ces débats se sont déroulés, le plus souvent à Québec, dans différentes enceintes : palais de l'intendant ou château Saint-Louis pour le Conseil souverain, chambre d'Assemblée du Bas-Canada (1792-1838), l'Assemblée législative de la province du Canada (1841-1867), celle de la province de Québec (1867-1968) et dans l'actuelle Assemblée nationale du Québec (depuis 1968). Ils ont généralement été prononcés en français sauf à certaines périodes comme au début de l'Union où cette langue avait perdu son statut. Le français a été relégué à la seconde place à Toronto ou à Kingston. Il faut dire que les rares discours prononcés en français agaçaient et irritaient certaines oreilles comme celles de George Brown (1818-1880) du *Globe* comme le rapporte *Le Journal de Québec* du 10 mars 1857. Depuis 1867, les débats de l'Assemblée législative et de l'Assemblée nationale se tiennent parfois en anglais, mais surtout en français. Les efforts des députés anglophones, qui parlent presque toujours en français, sont salués tant par les journaux que par les applaudissements de leurs collègues canadiens-français.

Ces institutions québécoises, si importantes à leurs débuts, ont fourni au Québec un moyen de gérer et de planifier une part de son destin. Elles ont été la force du pays qu'elles ont représenté et dont elles ont été la voix. Incarnation de la volonté populaire, le Parlement n'a pas toujours été le portrait fidèle de l'ensemble de la population québécoise. Jusqu'en 1961, une élite bourgeoise



masculine domine la vie politique, d'où certaines classes sociales et certains groupes comme les femmes ou les Autochtones sont exclus. À certaines époques, ce Parlement n'a exercé qu'une partie de l'autonomie de cette nation étant longtemps soumis à l'autorité coloniale; il n'en demeure pas moins que la représentation nationale a été son principal forum, son âme en quelque sorte.

LES GRANDS DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Au Parlement de Québec, les débats portent sur les champs de compétence constitutionnelle de la province. Par définition, un grand débat touche un sujet qui a eu une importance déterminante dans l'histoire du Québec à nos yeux et à ceux des contemporains. Mais la nature des débats eux-mêmes comporte en soi des limites. C'est au quotidien que les mentalités changent, que les réformes se font. Une grande question peut monopoliser les parlementaires pendant des heures sinon des années et les résultats se font attendre parfois très longtemps comme dans le débat sur le suffrage féminin, la réforme de l'éducation, la question de la langue ou le statut constitutionnel du Québec.

La période du Régime français n'est pas exempte de débats importants. Les échanges lors de l'assemblée de 1616 où les Récollets, Samuel de Champlain et six autres personnes « des mieux intentionnées » se réunissent pour discuter de sujets « relatifs au bien du pays et à la gloire de Dieu » sont probablement l'un des premiers débats. Lors de l'assemblée de 1621, Champlain (vers 1570-1635), les Récollets et les principaux habitants s'assemblent pour parler de la religion catholique et de l'autorité royale. À la suite de ce débat, le récollet Georges Le Baillif est délégué en France pour porter une requête au pied du roi. Les réunions de la Communauté des Habitants de 1645 à 1663 permettent de parler de la traite des fourrures. Et finalement, le discours de Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698), de 1672 sur la question du serment au roi et les interventions acrimonieuses de 1670 entre ce même Frontenac et l'intendant Jacques Duchesneau (décédé en 1696) sur la présidence du Conseil souverain après 1675 méritent une mention. Sous le Régime anglais, les débats ont lieu dans différentes assemblées organisées comme celle des seigneurs de 1766 qui souhaitent la disparition de la distinction entre anciens et nouveaux sujets et qui veulent participer à l'administration de leur province. Au Conseil législatif de la *province of Quebec*, entre 1775 à 1791, les échanges se font à huis clos.

Les grands débats proprement dits apparaissent avec les institutions parlementaires à compter de 1792. On comprendra facilement qu'une multitude de sujets ont été abordés par les députés. La question du statut politique des Canadiens, des Canadiens français et des Québécois en cette



DÉBATS

de

L'Assemblée législative

du

QUÉBEC

TROISIÈME SESSION - 27^e Législature

Le mardi 14 janvier 1964

Vol. 1 - No 1

Président: l'honorable Richard Hyde

L'Imprimeur de la Reine: Roch Lefebvre

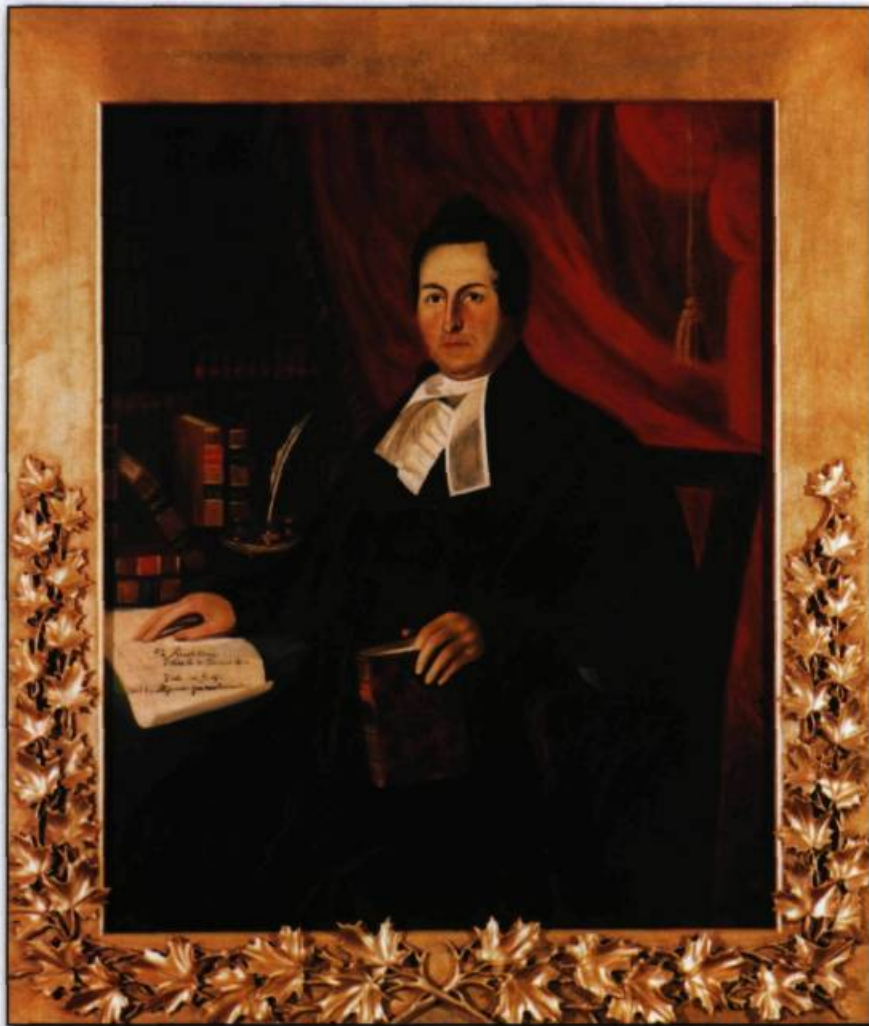
Le numéro, 5 sous - Abonnement: une session, \$3.00

Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Comptable de l'Assemblée législative, Québec,

terre d'Amérique a soulevé maints débats au Parlement de Québec. Que ce soit l'Acte constitutionnel de 1791, celui de l'Union du Bas et du Haut-Canada (après 1841) ou l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), les représentants du peuple ont débattu de chacune des constitutions qui leur ont été imposées ou soumises. Le débat sur ce sujet s'est poursuivi avec les Quatre-vingt-douze Résolutions (1834), la Confédération (1865), la motion Francœur visant à faire sortir Québec de la Confédération (1917), les nombreuses formules d'amendements constitutionnelles, les conférences constitutionnelles dont celle de Victoria (1971), les référendums de 1980 et de 1995, le rapatriement de la Constitution (1982), l'accord du lac Meech (1990) et l'accord constitutionnel de Charlottetown (1992). L'unanimité ne s'est jamais faite sur ces sujets: les débats ont opposé patriotes, britanniques, nationalistes, souverainistes ou fédéralistes. Les débats ont été

■ Première page du *Journal des débats* paru pour la première fois le 14 janvier 1964. Ses centaines de milliers de pages comprennent une bonne partie de la mémoire du Québec. Il est maintenant accessible sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Une reconstitution historique existe pour les années antérieures. (Bibliothèque de l'Assemblée nationale).



■ Louis-Joseph Papineau (1786-1871). Président de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, chef du mouvement patriote et orateur exceptionnel. (Collections de l'Assemblée nationale).

particulièrement agités à l'époque des troubles de 1837, au moment de l'Union, mais aussi au cours de la période entre 1970 et 1995. À l'époque des patriotes, on oublie souvent que les troubles de 1837-1838 ont commencé au Parlement du Bas-Canada, à Québec, bien avant les soulèvements de la vallée du Richelieu ou de la région de Deux-Montagnes. Dans ces débats, certains ont dénoncé les abus de pouvoir de la Grande-Bretagne, du gouvernement fédéral et la tyrannie de la majorité, prôné l'émancipation des francophones allant même jusqu'à la rupture du pacte confédératif et à la souveraineté du Québec. Les autres ont défendu avec passion le compromis et le système fédéral, incitant les francophones, en vue d'une prospérité commune, à s'intégrer dans un grand pays pour former une nouvelle nationalité sans nier ses origines. Les échos de la Chambre ont retransmis les termes d'État particulier, de deux nations, d'égalité ou indépendance, de souveraineté-association, de souveraineté culturelle, de société distincte, d'indépendance ou de nation québécoise.

La discussion parlementaire a abondamment porté sur les institutions de la collectivité québécoise : la capitale, la Chambre d'assemblée, la

langue, les partis, les scandales, la réforme parlementaire, le rôle des députés, le gouvernement responsable (1848), les finances de l'État, particulièrement l'impôt provincial (1954), la création de la Caisse de dépôt (1964) ou le système électoral. À ce sujet, le débat sur l'octroi du droit de vote aux femmes a duré vingt ans. Les temps forts du débat sur les institutions apparaissent surtout avec la naissance du parlementarisme en 1792 et la modernisation des institutions parlementaires à compter des années 1960, dont l'abolition du Conseil législatif (1968) et l'adoption de la Loi sur l'Assemblée nationale (1982). La revalorisation du rôle du député et l'autonomie de l'Assemblée face au pouvoir exécutif, débat fondamental, sont dominantes depuis le premier Parlement en 1792.

Les relations avec les autres ordres de gouvernement, le fédéral et le municipal, ont occupé passablement les parlementaires. L'autonomie provinciale est une constante depuis Honoré Mercier (1840-1894). Les relations du gouvernement du Québec avec les municipalités font l'objet de débats et de pèlerinages annuels des édiles municipaux. Les relations extérieures du Québec avec la création du ministère des Affaires fédérales-provinciales (1961) et de celui des Affaires intergouvernementales (1967) occupent l'attention des députés et soulèvent leur part de débats.

Les questions relatives à l'économie ont trouvé un terreau fertile auprès de la représentation nationale. Des groupes s'y sont affrontés. Les sujets de discussion sont circonscrits par les diverses idéologies économiques qui ont agité le Québec, du corporatisme à la social-démocratie, en passant par le coopératisme, le créditisme, le libéralisme, le socialisme, etc. L'agriculture, l'exploitation des richesses naturelles, leur exportation, leur réglementation et leur mise en valeur, l'hydroélectricité, les mines, les forêts, les pêcheries, l'industrie des pâtes et papiers, les transports, plus particulièrement les chemins de fer et le réseau routier, les entreprises d'État, et l'entrepreneuriat québécois ont été des thèmes de discours développés à plusieurs reprises. Faut-il confier le développement économique à l'État ou à l'entreprise privée? Doit-on faire appel à des investisseurs locaux ou étrangers? Voilà autant de dossiers que les débats parlementaires permettent de suivre sur de longues périodes.

Les questions sociales sont riches en échanges avec l'abolition du régime seigneurial, l'établissement des asiles, l'hospitalisation, la sécurité du revenu et le bien-être social, le travail, la justice, les droits et les libertés individuelles, l'immigration, la condition féminine, entre autres, le statut juridique de la femme (1964), les questions environnementales et, bien sûr, les relations de l'État avec ses employés.

Le débat sur l'éducation est doublement centenaire puisqu'il a débuté en 1784 et en 1801 avec l'Institution royale. Le débat scolaire était lancé; il occupera les députés pendant plusieurs générations. Le point central est l'existence d'un



Le débat sur les langues de Charles Huot. Achevée en 1913, cette toile, placée dans la salle de l'Assemblée nationale, illustre une des premières séances de l'Assemblée législative du Bas-Canada, la tumultueuse séance du 21 janvier 1793, au cours de laquelle les premiers députés discutent des droits des langues française et anglaise. Ce débat fondamental dure alors trois jours. (Archives de l'Assemblée nationale).

ministère de l'Instruction publique (1897) ou de l'Éducation (1964), avec des échanges passionnés sur l'instruction obligatoire (1901-1943), sur l'uniformisation des manuels scolaires, sur la création puis l'abolition des commissions scolaires. Les discussions mettaient en lumière le partage des responsabilités entre l'État et l'Église catholique. Les questions confessionnelles et le respect du statut des minorités protestantes ou juives ont créé bien des tensions qui se sont atténuées depuis avec l'implication de l'État dans l'éducation et avec la création de commissions scolaires linguistiques (1984). Le régime pédagogique est toujours à l'ordre du jour et il soulève encore des critiques.

Bien avant la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, le domaine culturel a préoccupé grandement la classe politique. Les questions du soutien financier des théâtres ou des orchestres symphoniques, la création des prix d'Europe (1911), des Archives nationales (1920), de la Commission des monuments historiques (1922), et du Musée du Québec (1922) ont occupé leur part des échanges. S'ajoutent les échanges sur les prix David, sur les conservatoires de musique et d'art dramatique, sur l'acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice (1937), sur la création de Radio-Québec (1945) sans oublier la censure et le poids de la moralité publique dans les livres, le cinéma, l'affichage, la peinture, le théâtre, la danse et les premières images de la télévision.

Les questions linguistiques ont provoqué de vifs échanges et soulevé les plus grandes passions. Le statut de la langue au Canada et au Québec est toujours sensible et complexe, étant au cœur de l'existence et de l'identité d'une communauté francophone minoritaire dans un continent anglophone. Cette question a été l'objet du premier débat de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, en 1793, qui s'est conclu en imposant le français comme langue parlementaire. Les députés québécois ont dû défendre le statut du français à de multiples reprises, que ce soit durant la période de l'Union, au temps de la loi Laverne (1909-1910),

lors de la défense des écoles françaises dans les autres provinces ou à l'occasion de la loi sur le statut de la langue d'enseignement (1968-1969), la Loi sur la langue officielle (1974), la Charte de la langue française (1977) et la loi sur l'affichage (1988). Les débats linguistiques se sont déroulés en période de haute tension, où l'opposition était à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement. Les dé-

Jean Lesage (1912-1980), premier ministre du Québec de 1960 à 1966 et surtout brillant chef d'orchestre de la Révolution tranquille. (Archives de l'Assemblée nationale).



bats linguistiques ont donné lieu à des années de pression de la part des francophones qui réclamaient l'intervention de l'État pour protéger les droits linguistiques de la majorité dans l'éducation, le travail et l'affichage. Ces mesures de l'État se heurtent aux droits traditionnels de la minorité anglophone. Une paix linguistique toujours fragile s'est finalement établie dans ce dossier.

Cette longue énumération n'est pas exhaustive. Le Parlement a été le lieu de discussions de bien d'autres questions sur nos valeurs collectives, sur nos craintes collectives et sur l'évolution du territoire québécois comme la question du Labrador (1927), les annexions de l'Abitibi (1898) et de l'Ungava (1912). Tous ces débats ont attiré des spectateurs dans les tribunes publiques, à la radio et devant la télévision et ils ont été relayés par les médias représentés à la Tribune de la presse présente depuis les premières années de nos institutions parlementaires.

LES GRANDS ORATEURS

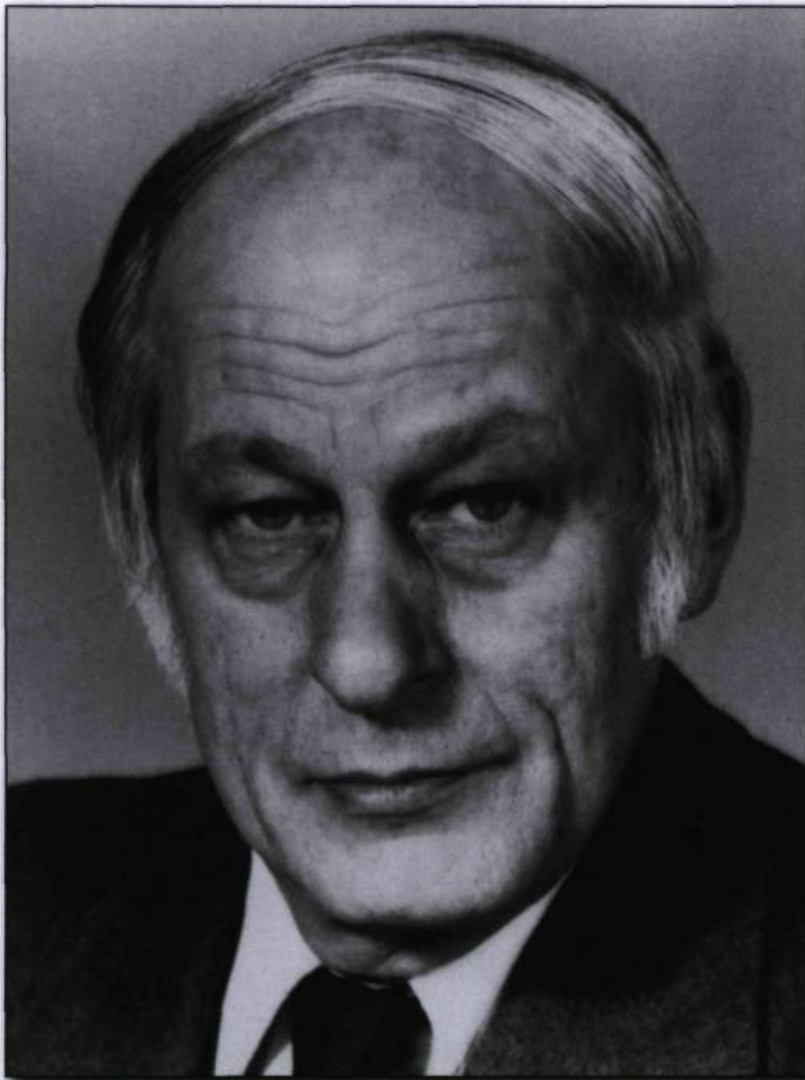
Cette parole a été portée par des hommes et des femmes de talent. L'art oratoire québécois

est trop peu étudié; pourtant le Québec a connu d'excellents orateurs. On peut même remonter au Régime français pour identifier des hommes de grande éloquence. On pense en premier lieu au bouillant Frontenac et à l'intendant Claude-Thomas Dupuy (1678-1738) bavard et chicanier.

L'éloquence, qui débute en 1635, en Nouvelle-France, avec l'enseignement du Collège des Jésuites, se développe surtout avec l'arrivée de l'institution parlementaire. Les orateurs apprennent la rhétorique au collège, dans les concours d'art oratoire, dans les parlements-écoles, dans les églises ou dans les palais de justice. Trois traditions pédagogiques ont contribué à l'art oratoire québécois : celle du Séminaire de Québec inspirée des Jésuites du collège Louis-le-Grand de Paris qui a recours à l'éloquence théâtrale avec la vertu de séduire et de plaire par la parole et les gestes; celle de l'université de Paris qui se caractérise par l'argumentation logique et une prose ample inspirée de Cicéron et de Bossuet (c'est celle de Louis-Joseph Papineau); et l'éloquence du cœur provient des Sulpiciens; s'inspirant de Saint-Augustin ou de Fénelon. Le Parlement est une bonne école pour les futurs orateurs. Les étudiants des collèges classiques de la région de Québec se font un plaisir d'assister aux débats parlementaires. C'est ainsi que le jeune Papineau, élève du Séminaire, n'a eu qu'à traverser la rue pour aller entendre son père. Le programme des études classiques comporte une année consacrée à la rhétorique, qui correspond aujourd'hui à la première année du collégial. Les professeurs apprennent aux jeunes potaches l'art de la persuasion, l'élocution, l'argumentaire, le raisonnement, le maintien corporel, les gestes, les mimiques et les images susceptibles d'emporter l'adhésion d'un public. Les occasions d'entendre les bons orateurs, étaient jadis fréquentes, avec en plus les débats contradictoires sur une estrade dressée en plein air et les plaidoyers des avocats au palais de justice de la rue Saint-Louis.

Plusieurs styles, plusieurs types d'orateurs existent : il y a les éloquents du genre Louis-Joseph Papineau, (1786-1871) Honoré Mercier (1840-1894), Jean Lesage (1912-1980) ou René Lévesque (1922-1987). Papineau et Mercier se servent de leurs dons pour la parole et de leur grande culture pour renseigner leurs auditeurs. Comme en Chambre il faut parfois étirer le temps, certains sont prolixes tels Armand Lavergne (1880-1935) ou Henri Bourassa (1868-1952). Le discours de ce dernier à l'Assemblée du 8 mars 1909 qui a duré cinq heures, est mémorable. Bourassa n'est pas le seul orateur endurant. George Washington Stephens (1832-1904), Aimé Guertin (1898-1970) ou Yves Blais (1931-1998) peuvent parler pendant des heures, prononcer des discours-fleuves. La palme du discours le plus long revient cependant à Aimé Guertin (Hull). Son discours du 1^{er} avril 1931 sur la colonisation a débuté à 23 h 45 pour se terminer à 9 h 30 le lendemain matin, un discours de dix heures. Certains sont

René Lévesque (1922-1987), ministre dans le cabinet Lesage, fondateur du Mouvement souveraineté-association (MSA), président fondateur du Parti québécois et premier ministre de 1976-1985. (Archives de l'Assemblée nationale).





spirituels comme Lavergne (1874-1944) ou Maurice Duplessis. D'autres sont batailleurs comme Arthur Sauvé ou Maurice Bellemare (1912-1989). Quelques-uns sont pleins de ruse comme Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), Maurice Duplessis (1890-1959), Daniel Johnson (1915-1968) ou Robert Bourassa (1933-1996).

René Lévesque et Robert Bourassa sont des orateurs difficiles à classer. Le premier est à la fois un orateur classique, mais aussi un orateur populaire. Il prépare ses discours sur des bouts de papier à peu près illisibles qu'il regroupe pour en faire des synthèses admirables. Ses discours ne sont pas faits pour être lus, mais pour être entendus. Il faisait le malheur des éditeurs du *Journal des débats*, mais il savait traduire admirablement les sentiments des Québécois. Robert Bourassa a le sens de la répartie et de la formule. Il est un joueur parlementaire redoutable. Fallait le voir s'amuser avec ses adversaires lors de la période des questions à la suite d'une intervention à laquelle il refusait de répondre au grand dam de son tourmenteur. Du grand art...

Le Parlement québécois a eu son lot d'orateurs moyens ou carrément mauvais comme Simon-Napoléon Parent (1855-1920) ou Lomer Gouin (1861-1929). Les deux sont de piètres disciples de Cicéron. Que dire des imitateurs ou des plagiaires. *Le Nationaliste* du 21 mars 1909 démontre que Gouin s'est inspiré de Jean Jaurès. En 1915, le député Arthur Trahan (1877-1950) s'inspire fortement du président français Raymond Poincaré selon *L'Événement* du 10 novembre 1916. D'autres sont ennuyeux, comme les trésoriers unilingues anglophones du XIX^e siècle.

La pire insulte pour un orateur, c'est de voir ses collègues disparaître à la buvette, à leur bureau, au restaurant de l'Assemblée ou au « comité de la pipe » comme le rappelle Hector Fabre. Dans ce lieu de la parole se glissent quelques silencieux! Comment imaginer siéger dans un Parlement sans parler, sans prononcer un seul mot? Pourtant, des députés ne sont jamais intervenus en Chambre. Il faut dire à leur décharge qu'il n'est pas toujours facile pour un simple député de tirer son épingle du jeu. Les privilégiés, ceux qui parlent aux meilleurs moments, ceux qui attirent l'attention des médias, sont les premiers ministres, les chefs de l'opposition, les ministres ou les vedettes de l'opposition.

Un bon orateur a de la prestance. Louis-Joseph Papineau et Jean Lesage ont un maintien fier, élégant, imposant, avec une voix exceptionnelle. Les deux sont de grande taille, bel homme avec une voix puissante. Mais Joseph-Adélaide Godbout (1892-1956) et René Lévesque sont de petite taille tout en figurant parmi les meilleurs. Henri Bourassa, avec sa petite voix basse, est un orateur exceptionnel. Les étudiants du Collège de Lévis et du Séminaire profitent de leur congé du jeudi pour aller l'entendre. En Chambre, tout en parlant, il marche dans l'allée alors que le règlement l'oblige à parler de son siège.

Nos grands orateurs pourraient se regrouper en deux catégories : les orateurs plus classiques et les orateurs impulsifs. Les premiers, férus de la rhétorique grecque ou romaine, préparent et livrent leurs discours comme les curés le faisaient en chaire. Au cours de leur intervention, ils étalent leur culture sans ostentation, préparent par

■ Le premier ministre Robert Bourassa (1933-1996) lors de l'ouverture de la session, le 28 novembre 1989. Photographie Daniel Lessard. (Ministère des Communications).

écrit leur discours et les apprennent par cœur pour les livrer devant leurs auditoires avec grande facilité. Des recherches dans les fonds d'archives d'hommes politiques permettent de retracer des exemples de ce type de discours. Les interventions de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), Joseph-Adolphe Chapleau (1840-1898), Honoré Mercier, Henri Bourassa, Adélard Turgeon (1863-1930) – ses duels en plein air avec Henri Bourassa sont restés célèbres – André Laurendeau (1912-1968), que même Duplessis n'interrompait pas, celles de René Chaloult (1901-1978) et de Georges-Émile Lapalme (1907-1985) sont habituellement très fouillées et se lisent bien. Lapalme surtout est méthodique dans la préparation de ses discours. Jean Lesage, très brillant orateur, sait livrer avec passion des textes redevables aux talents littéraires de ses conseillers René Arthur ou Claude Morin. D'ailleurs, souvent grandiloquent, il a fait du théâtre au Petit Séminaire de Québec et, étudiant, il a longuement pratiqué l'art oratoire. Mais ce genre appartient aux XIX^e et XX^e siècles. Il est en vogue, jusqu'à l'arrivée des microphones et des haut-parleurs dans la salle de l'Assemblée nationale en 1963. L'acoustique du Salon bleu est très mauvaise. Le député doit alors pouvoir compter sur une voix forte pour se faire entendre. Les médias modernes comme la radio ou la télévision ont sonné le glas de ce genre oratoire. La préparation du débat Johnson-Lesage (1962) l'illustre bien. Les conseillers de Lesage lui suggèrent de parler calmement, sur un ton intime, mais avec assurance.

L'autre catégorie regroupe les orateurs impulsifs. Ceux qui n'ont jamais prononcé un discours à partir de notes. Des orateurs plus populaires,

des improvisateurs de talent, comme Maurice Duplessis, qui prend des notes sur un paquet de cigarettes ou sur des bouts de papier. Le chef de l'Union nationale n'est pas seul dans son camp; il est rejoint par Camillien Houde (1889-1958) qui adopte la langue populaire de son époque ou Camil Samson (né en 1935) qui doit beaucoup à son mentor Réal Caouette (1917-1976). Ces orateurs se fient à leur instinct. Ils ont souvent la répartie facile, la phrase assassine qui terrasse l'adversaire et qui va être reprise par les médias. Ce style est simple, mais combien efficace. Duplessis met les rieurs de son côté avec ses calembours et ses blagues, souvent aux dépens du préopinant s'attirant l'approbation tapageuse des députés de l'Union nationale qui ont l'admiration facile.

LES MEILLEURS PASSAGES ...

Une lecture ou une écoute régulière des débats fournit plusieurs exemples de belles pièces oratoires sans parler des mots d'esprit ou des réparties amusantes recensés par René Bureau dans son recueil *Toé, tais-toé*. Pour revenir aux interventions plus sérieuses, nous proposons les passages suivants :

de Papineau sur les Quatre-vingt-douze Résolutions : « La Chambre est un théâtre assez élevé, pour que la vérité se fasse connaître; et qu'une poignée d'hommes du pouvoir ne puissent étouffer les plaintes et les remontrances de tout un peuple et empêcher des remèdes qui mettront fin à nos maux. » (*Le Canadien*, 21 février 1834);

de Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864) sur la langue : « [J]e n'en ferais pas moins mon

Le premier ministre René Lévesque lors de l'ouverture de la session, le 8 mars 1977. (Éditeur officiel).





premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je dois cela à mes compatriotes, je le dois à moi-même. » (*DLAUC*, 1842);

de Mercier sur Louis Riel (1844-1885): « On m'a reproché d'avoir appelé Riel « mon frère », [...] j'aime mieux être parent avec un Métis, que d'être parent avec certains hommes politiques qui cherchent à écraser notre race. » (*DALQ*, 1886);

de Godbout sur le suffrage féminin : « C'est comme hommage à nos mères canadiennes, à nos compagnes, à nos sœurs, à nos filles [...] qui ont toujours travaillé à notre avenir avec une intelligence et un dévouement admirable [...] c'est pour donner aux femmes de nouvelles occasions de servir leur province que je réclame pour elles le droit de vote et d'éligibilité. » (*DALQ*, 11 avril 1940);

de Duplessis sur l'autonomie : « L'autonomie, c'est le droit de nous gouverner suivant nos propres lois, le droit d'être maître chez nous, sans subir la tutelle de qui que ce soit. » (*DALQ*, 8 janvier 1941);

de Lesage sur la Caisse de dépôt : « La Caisse de dépôt et de placement est appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec [...] pour être maître chez nous, pour être maître et contrôler dans la plus grande mesure possible le marché financier [...] [N]ous sommes [...] en marche vers une nouvelle étape, une phase exal-

tante [...] du développement économique de notre Québec. » (*DALQ*, 9 juin 1965);

de Camille Laurin (1922-1999) sur la langue : « il faut aussi rétablir dans leurs droits ceux des francophones qui ont été l'objet de discrimination ou d'injustice du fait qu'ils parlaient la langue de leur pays. » (*DANQ*, 19 juillet 1977);

de Lévesque lors du premier débat référendaire : « Le Québec est notre patrie. Nous en sommes fiers [...] Nous voulons que le Québec soit français et libre. » (*DANQ*, 4 mars 1980);

de Claude Ryan (1925-2004) sur le statut du Québec : « Nous voulons que le Québec soit français et libre [...] Nous attachons une supême importance au gouvernement du Québec, aux institutions sociales, culturelles, politiques et économiques du Québec. [...] Nous croyons que la formule fédérale de gouvernement permet très bien à notre peuple de continuer d'exister en ayant le Québec comme patrie et le Canada comme pays. » (*DALQ*, 4 mars 1980);

la fameuse harangue de Bourassa après l'échec de Meech : « Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est d'ores et déjà et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. » (*DANQ*, 22 juin 1990).

Certains passages donnent le frisson. Ces extraits ne sont qu'un pâle reflet de l'éloquence parlementaire québécoise. Mais le plus solennel discours est sans doute celui de François Aquin (né en 1929), en 1967, lors de la visite du général de Gaulle (*DALQ*, 3 août 1967).

■ Le premier ministre Robert Bourassa (1933-1996) lors de l'ouverture de la session, le 19 mars 1992. Photographie Daniel Lessard. (Ministère des Communications).



■ Le premier ministre Jean Charest lors de la reprise de la session, le 16 octobre 2007. Photographie Daniel Lessard. (Archives de l'Assemblée nationale).

■ Plusieurs grandes questions qui ont fait le débat public dans les journaux, dans les diverses tribunes publiques ou sur les *hustings* ont pu être sans écho au Parlement. Parfois, la solution à un problème fait consensus, pas d'opposition, tout le monde est d'accord, donc pas de débats. La discussion publique peut se faire aussi en dehors du Parlement, manifestations, sommets, commissions d'enquête, etc. La ville de Québec n'a pas, comme Londres, son *Speaker's Corner*; ce lieu insolite situé dans Hyde Park, en plein centre de la capitale britannique, qui accueille depuis 1872 les gens qui veulent s'exprimer sur n'importe quel sujet. De grandes questions d'intérêt public sont débattues hors de l'enceinte de l'Assemblée nationale, mais depuis qu'il existe, le Parlement, a généralement permis une discussion démocratique des grands enjeux. Les discours des hommes politiques en témoignent. L'appréciation des talents oratoires d'un personnage politique est affaire de goût et d'opinion. On appréciera davantage les talents des orateurs du parti que l'on appuie. Mais certains font l'unanimité comme Papineau, Mercier, Duplessis, Lesage ou Lévesque. ☞

■ Jocelyn Saint-Pierre est historien.

Pour en savoir plus :

Les grands débats parlementaires, 1792-1992 compilés par Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 487 p.

Marc-André Bernier. « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle. » *Voix et Images*, vol. XXVI, n° 3 (78), printemps 2001, p. 498-515.

René Bureau. « Toé, tais-toé ! » : collection de perles (rouges et bleues) cueillies dans le *Journal des débats parlementaires du Québec*, 1964 à 1968. Montréal, Éditions du Jour, [1968], 125 p.

Debates of the Legislative Assembly of United Canada (DLAUC), 1841-1856.

Débats de l'Assemblée législative du Québec (DALQ), (1867-1968);

Débats de l'Assemblée nationale du Québec (DANQ), (1968 et plus).

Hector Fabre. *Chroniques*. Montréal, Guérin, 1980 (réédition de 1877), 271 p.

Pierre Laporte, *Le vrai visage de Duplessis*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960, 140 p.

Jocelyn Saint-Pierre. *Histoire de la Tribune de la presse à Québec, 1871-1959*. Montréal, VLB éditeur, 2007, 320 p.